

Compte rendu

**Groupe de travail : installations de gestion
des déchets non dangereux non inertes (DND NI)**

29 septembre 2017

Maître d'ouvrage

Conseil régional des Pays de la Loire
Tél. 02 28 20 50 00

Cabinet d'ingénierie

INDDIGO NANTES
4 avenue Millet – 44000 NANTES
Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédactrice Nadège LOSTE, consultante Inddigo

Participants

NOM	Prénom	Structure
ANDRÉ	Olivier	Trivalis
AUBRON	Gérard	Région des Pays de la Loire
BEUCHER	Anne-Claire	FEDEREC ouest
BODIN	Christophe	CITEO
BONNET	Françoise	SICTOM Loir et Sarthe
BUREAU	Jean-Louis	Brangeon Environnement
CHARRUAU	Johan	SIVERT de l'Est Anjou
de FOUCAULT	Patrice	SIVERT de l'Est Anjou
CHAUVAT-VOUÉ	Séverine	Agglomération du Choletais
DROUËS	Frédéric	Carrières indépendantes du Grand Ouest (CIGO)/ACCTER
DUTHEIL	Thierry	PAPREC Grand Ouest
EON	Tommy	Fédération des entreprises d'insertion des Pays de la Loire
EVEN	Héloïse	Région des Pays de la Loire
GALLARD	Thierry	SMITOM sud saumurois
GAVALLET	Jean-Christophe	FNE Pays de la Loire/CESER
HOUDAULT	Christelle	CARENE
LE GODAIS	Bruno	Séché Éco Industries
LEMARIÉ	Christophe	Département de la Mayenne
LOSTE	Nadège	Inddigo
MELANTOIS	Yves	COVED environnement
ONILLON	Floriane	SMITOM sud saumurois
ORCIL	Antoine	CPIE Logne et Grand Lieu
ORMONT	Claude	Communauté de communes du Pays Fléchois
ORSAT	Annabelle	EDF UP Cordemais

PELTIER-LOYER	Carine	Communauté de communes du Pays d'Ancenis
PINEAU	Anthony	Bati-recyclage
POIRIER	Laëtitia	SNEFID
RONDEAU	Véronique	Chambre d'agriculture de Vendée
RUART	Philippe	Groupe Séché
SAJOT	Matthieu	Cap Atlantique
SIEFRIDT	Nathalie	DREAL Pays de la Loire
TEFFO	Delphine	Nantes Métropole
VERMANDEL	Christophe	UNICEM Pays de la Loire
VÉRON	Vincent	VALOR 3E

Ce groupe de travail avait pour finalité de présenter les objectifs de prévention et gestion retenus lors de la CCES du 13 septembre dernier, ainsi que les axes de recommandations pressentis pour l'écriture du Plan déchets sur les installations de gestion des déchets non dangereux non inertes (DND NI), en vue d'un travail contributif des participants du GT sur ces axes et leur déclinaison.

Remarque : les installations relatives à la valorisation des déchets organiques, les déchèteries ou encore les installations de préparation au recyclage ne font pas partie du périmètre de ce GT.

Les échanges et contributions intervenus lors de ce groupe de travail sont les suivants.

(Voir support de présentation en pièce jointe)

● Déclinaison « territorialisée » des objectifs de prévention et gestion

- ✓ Gérard Aubron (Région) rappelle que l'échelle d'entrée retenue pour ce groupe de travail, le département, est celle qui a été possible à ce stade compte tenu des données disponibles. Il ne s'agit pas de cantonner à cette échelle ni les réflexions, ni les logiques à mettre en œuvre dans le Plan.
- ✓ Élément de compréhension : les numéros figurant sur chaque diapositive « départementale » correspondent à la logique poursuivie pour évaluer les besoins des différentes « filières de gestion » des déchets, présentée page 10.
- ✓ Patrice de Foucault (Sivert de l'est Anjou) souhaiterait qu'un schéma explicatif des flux soit proposé pour clarifier la démarche.
- ✓ Les données présentées sont à mettre à jour avec les diverses informations complémentaires (mises à jour réalisées dans la version du document transmis) :
 - l'ISDND présent sur le territoire du SMCNA a une échéance de fin d'exploitation à septembre 2025. Il est retenu de considérer dès 2025 que le territoire n'aurait plus de capacité sur 2025 ;
 - l'ISDND sur le territoire de Valor 3E fermera dès 2018 ;
 - intégrer le site de préparation CSR de Séché sur Changé (53) (40 000 t en 2025).
- ✓ Nadège Loste (Inddigo) se rapproche de Nantes Métropole et du Département de la Mayenne pour préciser la question des vides de four sur les UVE concernées (mises à jour réalisées dans la présentation jointe).

● Points d'échanges sur les ISDND

- ✓ Nathalie Siefridt (DREAL) précise que la réglementation sur la limitation des capacités en ISDND en 2025 à hauteur de 50 % des capacités de 2010 concerne les **déchets non dangereux non inertes sans distinction de l'origine et du type de déchets (ménages, entreprises)**. Il faut faire état et justifier des besoins dans le Plan déchets. Les demandes de création, extension seront ensuite examinées au cas par cas, au regard de ce qui aura pu être écrit dans le Plan. Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter est en cours dans le Maine-et-Loire.
- ✓ Frédéric Drouës (CIGO/ACCTER) attire l'attention sur la nécessité de **considérer le besoin lié au stockage des terres qui dépassent les seuils d'admission en ISDI** (issues par exemple de la dépollution de friches urbaines). Ce gisement devrait être en augmentation dans les prochaines années, notamment avec des exigences plus importantes d'analyse réglementaire en contexte urbain. Nadège Loste (Inddigo) demande les données éventuellement disponibles sur ces gisements pour les intégrer au Plan.
- ✓ Olivier André (Trivalis) constate qu'à l'horizon 2031, sur 400 kt de capacités disponibles en ISDND (hors création à cette échéance dans la limite des 613 kt de capacités maximales possibles sur la région du fait de l'application de la LTECV),

330 kt dépendent d'un site sous maîtrise d'ouvrage privée. **Dans quelle mesure le Plan peut-il équilibrer une offre publique/privée ?**

- ✓ Jean-Christophe Gavallet (FNE) évoque des préconisations qui pourraient porter sur le **landfill mining** (excavation de déchets enfouis en vue de leur valorisation), sur la recherche d'un **stockage plus qualitatif** (quid des terres polluées ?) ou encore sur des démarches de **ré-étanchéification de casiers**. Par ailleurs, il rappelle que la question des infrastructures d'accès est souvent problématique et pourrait faire l'objet d'une attention dans le Plan.
- ✓ Gérard Aubron (Région) évoque une rédaction dans le plan qui pourrait aller dans le sens de la mise en évidence d'un besoin en installations à l'horizon 2031, sur les départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe. Les participants s'accordent pour dire qu'il ne faut pas privilégier l'extension de sites par rapport à la création dans l'écriture du Plan, en raison d'une part de la possible constitution anticipée de foncier par les collectivités, et d'autre part, pour être dans une logique de proximité du traitement par rapport au besoin. Un maillage pertinent s'appuyera sur une offre publique/privée.

🔴 Points d'échanges sur les UVE et CSR

- ✓ Jean-Christophe Gavallet (FNE) indique que la notion de valorisation énergétique dans la réglementation (arrêté ministériel du 7 décembre 2016 modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002) est abordée sous l'angle du coefficient fiscal, qui ne correspond pas une réalité thermique. La réflexion doit intégrer **l'inévitable évolution du mix énergétique des déchets en présence**. Les réflexions qui pourraient être menées par les maîtres d'ouvrage pourraient porter sur l'adaptation des fours pour les broyats d'encombrants, ou encore pour des CSR de classe 1 et 2.
- ✓ Christophe Lemarié (Département de la Mayenne) souhaite que les performances des UVE (incinérateurs) ne soient pas discréditées au regard d'autres types de valorisation énergétique, telle que celle issue des CSR. Pour Gérard Aubron (Région) **il ne s'agit pas d'opposer les filières**, d'autant plus que les incinérateurs en Pays de la Loire sont des sites de valorisation énergétique, et que l'objectif de la LTECV pour 2025 sur la performance énergétique des UVE est atteint en 2015. Nadège Loste (Inddigo) rappelle que l'Ademe préconise en premier lieu de « saturer » les UVE existantes dans la réflexion à mener sur les installations.
- ✓ Patrice de Foucault (Sivert de l'est Anjou) précise que les UVE ne sont pas adaptées à la combustion des CSR « hauts PCI ». Les UVE se placent dans la hiérarchie des modes de traitement après la valorisation matière et il lui semble donc important que l'aspect économique sur les solutions possibles soit pris en compte.
- ✓ Johan Charruau (Sivert de l'est Anjou) rappelle que les **écrits du Plan seront opposables** et qu'il faut par conséquent être vigilant dans l'exercice d'écriture.
- ✓ Sur les CSR, Nadège Loste (Inddigo) précise que des données 2015 sont intégrées à l'état des lieux (valorisation sur la cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour). Aucune donnée prospective concernant les entrées sur ces sites de valorisation n'est disponible pour les travaux du Plan. Delphine Teffo (Nantes Métropole) indique que la valorisation des CSR n'est aujourd'hui pas « locale » et que par ailleurs, les exigences des cimentiers varient d'un cimentier à l'autre.
- ✓ Annabelle Orsat (EDF) apporte quelques éclaircissements sur le **projet de valorisation de biomasse sur la centrale thermique EDF de Cordemais** (NDLR : informations valables à cette date pouvant avoir évoluées depuis). Une étude de gisement est en cours, concernant trois régions (Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Bretagne). Si le gisement estimé disponible représente moins de 300 MWh, la chaudière serait surdimensionnée pour une adaptation. Dans ce cas, il s'agirait pour ce fonctionnement « biomasse » d'intervenir en régulation de fréquence, environ 2 000 h/an sur les heures les plus utiles. Annabelle Orsat rappelle que le chiffre de 2 millions de tonnes de biomasse qui serait utilisées correspond à une substitution de 100 % du charbon. Si un démarrage venait à avoir lieu, au plus tôt en 2020-2022, il concernerait 20 à 30 % de substitution. Les premiers tests sur le prototype de transformation de la biomasse devraient être menés au premier semestre 2018 (concernant environ 500 t de biomasse). Les gisements identifiés sont des gisements issus d'entreprises et collectivités (ceps de vigne, haies bocagères, tailles de haies, refus d'élagueurs...) pour environ 40 %, le reste étant du bois de classe B ou A, ou encore des déchets verts de déchèteries. EDF travaille avec Dalkia sur les aspects de gisements, pour identifier les gisements déjà valorisés et éviter une concurrence. La biomasse issue des bords de route nécessitera des équipements adaptés pour leur collecte (à l'exemple de ceux acquis par le Département de la Mayenne). Joahan Charruau (Sivert de l'est Anjou) pointe le besoin d'un gisement de composition très homogène ainsi que l'impact régional à attendre avec un seul exutoire en façade atlantique. Jean-Christophe Gavallet (FNE) modère ce dernier point car il lui semble qu'au-delà d'une frange littorale, les tonnages ne seront pas concernés. Héloïse Even (Région) conclue sur ce point en rappelant le positionnement de la Commission consultative du 13 septembre dernier, qui a retenu de ne pas intégrer ce projet dans les scénarios de Plan, et de réévaluer la question dès lors que les données finalisées seront disponibles.

🔴 Points d'échanges sur les TMB

(Les refus de TMB de Trivalis et Valor 3E sont considérés comme préparés en CSR dans les hypothèses retenues pour 2025).

- ✓ La question de **l'impact de la diminution des tonnages OMR et de leur diminution de la fraction fermentescible du fait du « tri à la source » des biodéchets** est posée. Olivier André (Trivalis) précise que sur le territoire du syndicat, la capacité des 2 installations de TMB est de 87 kt/an, pour une production d'OMR de 125 kt/an aujourd'hui, ce qui laisse encore une marge vis-à-vis de la sous-utilisation des installations. Aujourd'hui, avec déjà près de 110 000 composteurs distribués, le taux de refus de compostage reste de 50 % ; les caractérisations menées font état de 80 kg/hab./an d'OMR hors fraction fermentescible.
- ✓ Vincent Véron (Valor 3E) apporte des précisions sur le fonctionnement du TMB du territoire : sur les 130 kg/hab./an d'OMR, il y aurait encore 24 kg/hab./an de biodéchets. L'impact de la tarification incitative (3 EPCI du territoire) et de la gestion de proximité est important mais, pour autant, du compost continue à être produit sur les installations (à partir également de la fraction fermentescible des fibreux présents dans les OMR).
- ✓ Vincent Véron et Olivier André disent que l'enjeu pour le procédé de TMB n'est plus la production de compost mais **la stabilisation des OMR et le développement de CSR en vue d'une valorisation énergétique des OMR**.
- ✓ Les installations de TMB sont équipées de tous les dispositifs techniques permettant de faire du compostage en conditions contrôlées (sites fermés, traitement des odeurs...). Une piste d'optimisation de ces sites pourrait être à terme de **composter les biodéchets issus d'un développement des collectes sélectives de biodéchets**. Sur ce dernier point, Olivier André (Trivalis) invite à se questionner sur la multiplication des collectes sélectives et son bilan carbone.

🔴 Points d'échanges sur les centres de tri de collecte sélective

- ✓ Thierry Dutheil (Paprec) indique que la reconversion de centres de tri de collecte sélective des ménages en centres de tri de DAE nécessite une refonte quasi-totale du procédé. Il s'exprime sur la création du centre de tri du Rheu en Ille-et-Vilaine (multimatériaux), qui correspond à un outil industriel correspondant à la taille des bassins de vie identifiés par l'Ademe dans ses recommandations, et correspondant à une démarche de massification telle que celle menée par le syndicat Trivalis en Vendée. Olivier André (Trivalis) confirme cette **démarche de massification menée de manière très anticipée par le syndicat**. La capacité du centre de tri (30 kt d'emballages) sera atteinte à l'horizon 2020-2022.
- ✓ Vincent Véron (Valor 3E) évoque une réflexion du syndicat tournée vers une collaboration avec les Deux-Sèvres et non plus vers le projet de centre de tri d'Angers Loire Métropole.
- ✓ Sur la Sarthe, Jean-Christophe Gavallet (FNE) précise l'enjeu sur une **quinzaine d'emplois dans l'est du département**, et évoque la piste de **reconversion des centres de tri de collecte sélective en centres de tri de textiles**. Ce point sera abordé en GT « textiles » prévue le 5 octobre prochain.

🔴 Autres points évoqués

- ✓ Une préconisation d'ordre général est de tendre vers **davantage de coopération et mutualisation** entre collectivités. Delphine Teffo (Nantes Métropole) évoque à ce titre le fonctionnement envisagé avec la Carene.
- ✓ Il ressort des échanges qu'il est pertinent de croiser les ressources énergétiques issues des déchets mises en évidence avec les besoins émanant d'autres documents de planification intégrés au niveau du SRADDET. En termes d'unité d'expression des déchets, il s'agirait pour Jean-Christophe Gavallet (FNE) d'évoluer peu à peu de la seule unité usuelle d'expression des déchets en « tonnes » vers une unité d'expression d'un « potentiel énergétique », disponible sur les territoires.
- ✓ Jean-Christophe Gavallet (FNE) évoque le débat sur la **définition du « déchet ultime »**, qui doit seul être concerné par la TGAP. Au-delà de la dimension réglementaire, il rappelle le rôle de développeur économique de la Région qui doit transparaître dans le document.

🔴 Clôture du GT

- ✓ Il est rappelé que des **contributions par écrit** peuvent être envoyées à l'adresse mail dechets-economiecirculaire@paysdelaloire.fr.